

Animations musicales et artistiques dans les Structures d'Accueil Petite Enfance (SAPE) - Signature de conventions avec les intervenants

Mme l'Adjointe FELLMANN, Rapporteur : Afin de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge aux disciplines artistiques et contribuer ainsi à leur épanouissement, la Ville de Besançon propose de poursuivre les animations culturelles dispensées par des professionnels en complément de l'éveil musical et artistique réalisé par les équipes des structures d'accueil petite enfance (SAPE).

I - Année 2008-2009

Pour la période allant de septembre 2008 à juin 2009, différents intervenants seront sollicités selon les projets pédagogiques des structures :

➤ Le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicale (CAEM) Planoise réalise des interventions musicales dans les SAPE dont le but est de plonger les enfants des crèches dans un univers sonore afin d'éveiller leurs sens.

Les interventions musicales ont lieu dans les structures suivantes : SAPE Orchamps, SAPE Ile de France, SAPE Montrapon et SAPE Saint-Ferjeux.

Les interventions sont réalisées par une musicienne intervenante, Christine VINTER, sous la forme de séances d'éveil musical d'une demi-heure par groupe de 6 enfants et leurs accompagnateurs.

Le coût des interventions hebdomadaires de septembre 2008 à juin 2009 s'élève à 7 272 €.

➤ La MJC de Palente, en collaboration avec la SAPE de Palente, propose une animation musicale en direction des tout petits. Le musicien intervenant de l'école de musique de la MJC, Etienne DEMANGE, anime une heure de musique par semaine pour 2 groupes d'enfants : création d'un «bain sonore» où les sens sont en éveil pour les petits et jeux d'écoute, jeux de percussion, chants avec une participation active des enfants, pour les grands.

Le coût des interventions hebdomadaires de septembre 2008 à juin 2009 s'élève 1 280 €.

➤ La fédération nationale des Centres Musicaux Ruraux réalise des interventions dans les SAPE dont le but est de créer un bain musical et sonore avec un temps d'expression aux tout-petits et aux équipes des structures. Elle propose par ses activités d'accompagner au mieux l'enfant dans son développement et son éveil à la vie.

Les interventions sont organisées dans les structures suivantes : SAPE Vieille Monnaie, SAPE du Parc, SAPE Mégevand et SAPE Clairs-Soleils.

Les séances, d'une durée d'une heure, sont animées par Xavier MARTIN, musicien intervenant de la fédération nationale des CMR. Elles se déroulent avec les enfants et le personnel, pendant les groupes de jeux pour la crèche familiale Clairs-Soleils.

Le coût des interventions hebdomadaires de septembre 2008 à juin 2009 s'élève à 9 809,63 €.

En cas d'accord, la dépense totale sera imputée au chapitre 011.64/6042 CS 44000.

Pour formaliser le déroulement de ces interventions dans les SAPE, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions avec les intervenants :

- convention pour la réalisation d'interventions musicales dans les structures d'accueil petite enfance (SAPE) avec le Carrefour d'Animation et d'Expression Musicales Planoise
- convention pour la réalisation d'animations musicales à la structure d'accueil petite enfance de Palente avec la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente
- convention pour la réalisation d'interventions musicales dans les structures d'accueil petite enfance (SAPE) avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux.

II - Signature d'une convention avec la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux

La Ville de Besançon a signé le 26 décembre 2007 une convention avec l'association départementale des CMR du Doubs valable jusqu'au 30 juin 2008 pour l'organisation des interventions d'un musicien professionnel, salarié de l'association dans les structures d'accueil petite enfance.

Suite à la liquidation de l'association départementale, le musicien est à présent directement employé par la Fédération Nationale des Centres Musicaux Ruraux, il convient donc de passer une nouvelle convention avec cet organisme.

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer sur ce projet,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions avec les intervenants.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 4, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. le Maire, M. Abdel GHEZALI, Mlle Béatrice RONZI, M. Frank MONNEUR, Mlle Carine MICHEL n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 4 juillet 2008.